

Commune de Courgevaux



Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation

Plan d'affectation des zones

Plan A: Territoire communal

Plan B: Centre village

Dossier d'approbation

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle n° du
Adopté par le Conseil communal de Courgevaux, le
La Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le
Le Conseiller d'Etat, Directeur

Echelle 1:5'000

22 mai 2025

archam

Archam et Partenaires SA
Route du Jura 43
1700 Fribourg
026 347 10 90
info@archam.ch
archam.ch

Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone résidentielle faible densité III (RFD III)
- Zone mixte (MIX)
- Zone de commerces (COM)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone château (CHÂT)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Zone agricole (AGR)

Eléments superposés

Secteurs superposés

Espaces pour la préservation du site construit

- Espace vert
- Espace libre
- Espace réservé aux eaux

Secteurs de dangers naturels liés aux instabilités

- Secteur de danger naturel indicatif

Secteurs de dangers naturels liés à l'eau

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger indicatif
- Danger résiduel

Périmètre superposés / alignements

- Alignement (distance à la route)
- Bande d'implantation obligatoire
- PAD obligatoire
- Procédure qualifiée
- Périmètre à prescriptions particulières
- Périmètre à densité différenciée
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre d'abords d'immeubles protégés
- Périmètre archéologique
- Zone de protection de la nature (PN)

Eléments protégés superposés

- Objet IVS protégé, catégorie 1
- Objet IVS protégé, catégorie 2
- Biens culturels immeubles protégés, catégorie 1
- Biens culturels immeubles protégés, catégorie 2
- Biens culturels immeubles protégés, catégorie 3

Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir

- Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (arbre)
- Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (haie)

Boisements hors-forêt protégés hors zone à bâtir

- Boisement hors-forêt protégé hors zone à bâtir (arbre), non exhaustif
- Boisement hors-forêt protégé hors zone à bâtir (haie), non exhaustif

Autres éléments superposés

- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux (4m)
- Constatation de la nature forestière

Informations indicatives

- Tracé de ligne électrique HT 220 KV
- Tracé de ligne électrique MT 16-18 KV
- Conduite à gaz

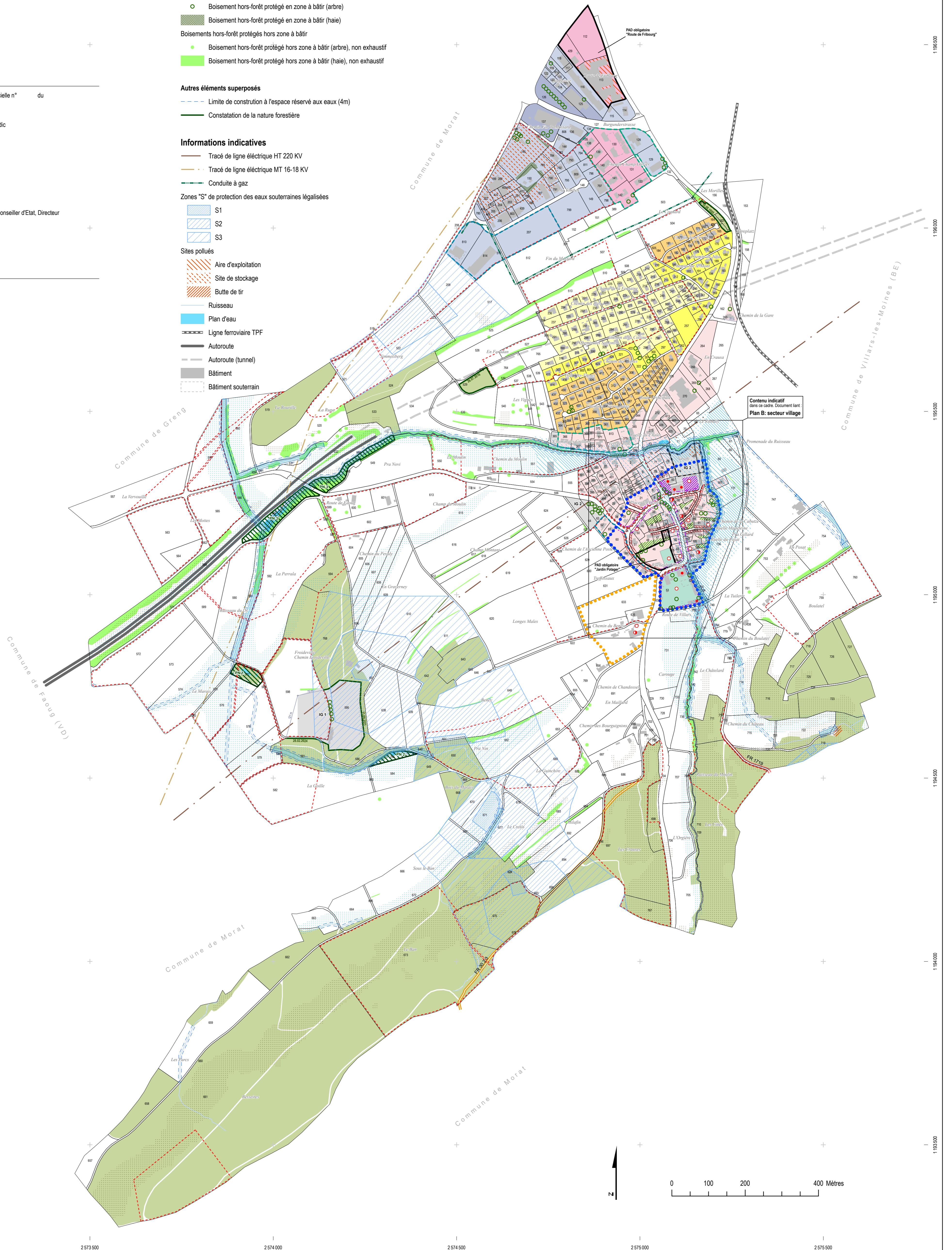
Zones "S" de protection des eaux souterraines légalisées

- S1
- S2
- S3

Sites pollués

- Aire d'exploitation
- Site de stockage
- Butte de tir
- Ruisseau
- Plan d'eau
- Ligne ferroviaire TPF
- Autoroute
- Autoroute (tunnel)
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain

Sources des données de base
Données cadastrales: Etat de Fribourg
Carte des dangers naturels du canton de Fribourg
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le SEn/FR
Sites pollués: SEN
Nature et paysage: reproduction autorisée par le SNP
Recensement des biens culturels: SEC
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEF
Inventaire des boisements de la commune de Courgevaux



Contenu indicatif
dans ce cadre. Document liant.
Plan B: secteur village

0 100 200 400 Mètres